

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

SGH (rev.5) (2013) Règlement sur les produits dangereux - Canada

Identificateur de produit	Urée Prill
Autres Noms	Carbamide, carbonyle diamide.
<u>Utilisations</u>	
Utilisations	Pour des applications fertilisants.
Utilisations pas recommandés	Pas pour le consommation humain ou animale.
<u>Fournisseur</u>	
Donnés relatives au fournisseur	Pestell Nutrition
<u>Adresse</u>	
Street:	141 Hamilton Rd
numéro	New Hamburg
Code postal	N3A 2H1
Province	Ontario
Pays	Canada
Téléphone	+1 519 662 2877
Adresse email	qa@pestell.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	US: Chemtrec 24-hours Emergency Response: 1-800-424-9300 Canada: 24 Hour Emergency service, (Canutec 613-996-6666)
<u>Organisme consultatif/centre antipoison national</u>	
Nom	Poisons and Drug Information Service
Téléphone	+1 403 944 1414, (800) 332 1414 (Alberta)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La classification et l'étiquetage ont été effectués conformément aux lignes directrices et aux recommandations du SGH et de l'utilisation prévue.

Classement de la substance ou du mélange	Non classé.
<u>Éléments d'étiquetage SGH</u>	
Mention d'avertissement	Pas de mention de danger.

Effets potentiel à santé

Inhalation	Peut être nocif de respirer. Peut causer l'irritation respiratoire.
La peau	Peut être nocif par absorption par la peau. Peut causer l'irritation dermale.
Les Yeux	Peut causer l'irritation dermale.
Ingestion	Peut être nocif d'avalier.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/préparation Substance

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Formule moléculaire CH₄N₂O
Masse moléculaire 60.06 g/mol

Nom des ingrédients	Numéro CAS	% (p/p)
Urée	57-13-6	98.68

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. PREMIERS SECOURS**Description des premiers soins nécessaires**

Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau courante. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Ingestion	Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**Effets aigus potentiels sur la santé**

Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Agents extincteurs appropriés	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	Non identifié.
Dangers spécifiques du produit	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
Produit de décomposition thermique dangereux	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote ammoniac Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement.
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
Remarque	Aucun.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Pour le personnel non affecté aux urgences	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs.
---	--

Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Protection oculaire/ faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier.

Protection du corps

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.

Autre protection pour la peau

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

État physique	Solide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	7.2 [Conc.: 100 g/l]
Point de fusion/congélation	134 °C
Point d'ébullition/condensation	Indéterminé.
Température de sublimation	Indéterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solides et gaz)	Ininflammable.

Irritation/Corrosion**Conclusion/Résumé**

Peau	Non irritant (UE).
Yeux	Non irritant (UE).
Respiratoire	Non irritant (UE).

Sensibilisation**Conclusion/Résumé**

Peau	Non sensibilisant
Respiratoire	Non sensibilisant

Mutagénicité

Conclusion/Résumé PAS d'effet mutagène.

Cancérogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
Urée	Négatif - Orale - NOAEL	Rat	2,250 mg/kg	Non applicable.	IUCLID 5

Conclusion/Résumé PAS d'effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit ou de l'ingrédient	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition	Références
Urée	Non applicable.	Non applicable.	Négatif	Rat	Orale: 500 mg/kg	7 jours par semaine	IUCLID 5

Conclusion/Résumé N'est pas considéré toxique pour le système reproducteur.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé PAS d'effet tératogène.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Risque d'absorption par aspiration

Aucun effet important ou danger critique connu.

Renseignements sur les voies d'exposition probables Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé**Contact avec les yeux****Inhalation**

Aucun effet important ou danger critique connu.
L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Contact avec la peau**Ingestion**

Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme**Exposition de courte durée**

Effets immédiats possibles	Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.
Effets différés possibles	Non identifié.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles	Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.
Effets différés possibles	Non identifié.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
Urée	NOAEL Orale	Rat	2,250 mg/kg	12mois 7 jours par semaine	IUCLID 5

Conclusion/Résumé	Pas toxique.
Généralités	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Autre Informations

RTECS: YR6250000

prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Regulation: UN Class	
14.1 UN number	Non réglementé.
14.2 UN proper shipping name	Non applicable.
14.3 Transport hazard class(es)	Non applicable.
14.4 Packing group	Non applicable.
14.5 Environmental hazards	Non.
Additional information <u>Environmental hazards</u>	Non.

Regulation: IMDG	
14.1 UN number	Not regulated.
14.2 UN proper shipping name	Non applicable.
14.3 Transport hazard class(es)	Non applicable.
14.4 Packing group	Non applicable.
14.5 Environmental hazards	Non.
Additional information <u>Polluant marin</u>	Non disponible.

Regulation: IATA	
14.1 UN number	Not regulated.
14.2 UN proper shipping name	Non applicable.
14.3 Transport hazard class(es)	Non applicable.
14.4 Packing group	Non applicable.
14.5 Environmental hazards	Non.
Additional information <u>Polluant marin</u>	Non.

Réglementation: Classification pour le DOT	
14.1 Numéro ONU	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3 Classe de danger relative au transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers environnementaux	Non.
Autres informations <u>Polluant marin</u>	Non disponible.

Réglementation: Classe TMD	
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3 Classe de danger relative au transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers environnementaux	Non.
Autres informations	
Non applicable.	
<u>Dangers environnementaux</u>	Non.

14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

IMSB

Bulk cargo shipping name

UREA

Class

Non applicable.

Groupe

C

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Listes canadiennes**

INRP canadien

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Aucun des composants n'est répertorié.

Liste des stocks

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques de Taiwan: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques de Taiwan: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

EINECS/ELINCS européen (Répertoire/Liste européen(ne) des produits chimiques commercialisés): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

16. AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
bw = Masse corporelle
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NOHSC - National Occupational Health and Safety Commission
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SUSMP - Standard Uniform Schedule of Medicine and Poisons
NU = Nations Unies

Références

EU REACH IUCLID5 CSR.
National Institute for Occupational Safety and Health, U.S.
Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada.

Avertissement

Les informations ci-dessus sont censées être correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme un guide. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicable au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie de les propriétés du produit. Pestell Nutrition et ses sociétés affiliées ne seront pas tenues responsables les dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Version: 3

Date de la version: 15 Mars 2021